#### XAVIER LANNELUC Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

#### ASSOCIATION LE FESTIN 1 QUAI ARMAND LALANDE 33800 BORDEAUX

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2007

Xavier LANNELUC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Bordeaux

#### ASSOCIATION LE FESTIN

1 Quai Armand Lalande 33800 BORDEAUX

Exercice 2007

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire annuelle, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association LE FESTIN, tels qu'ils sont joints au présent
- > la justification de mes appréciations;
- les informations fournies aux adhérents.

sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il m'appartient,

#### <u>DOPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :</u>

également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS:

que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier. justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi En application des dispositions de l'article L. 225.235, 1<sup>er</sup> alinéa, du Code de Commerce relatives à la

## III) INFORMATIONS FOURNIES AUX ADHERENTS:

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux adhérents.

informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des

Fait à Bordeaux, le 16 mai 2008

X. LANNELUC
Commissaire aux Comptes

Nom adresse feléphone, télécopie discompable étou du conseil [L] n. dagrement du CGA | Jan Pine values AGREMBNI DGJ (55) 08:11 (01) 3. Abertement et exopération en famment en faveut des enfreprises nouvelles où implantées en zones d'entreprises ou zones Tranches (Ochre là resse seinn le cas) : (es montants ne donvent pas étre tetranchées des résultats mentionnes en C-1 et C-2 à C-2 qualer Ш IDENTIFICATION ncios outen de la composite de constant de composite de constant de composite de constant de composite de constant de composite de composite de constant de composite de compo CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) IMPUTATIONS (cf. page 4) RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4) Facilitez-vous l'impôt et faites × 0 × losp., [II] Nildossier Benefice impossible 33300 RUE SIE Bât.G2 LE FESTIN (consolidé) 33090 BORDEAUX CEDEX JULES FERRY BORDEAUX AVAL .Quai Armand Lalande BORDEAUX Jan juven de La demograpi demograpi demograpi IMPOITSUR BESSOCIETES -2.ku Resillai gerde la concession de Scences d'explohation de hivects suchure de 1896 (historia de Islandes i 2003 (ca 2013). (cas décrina de sousse appendant (de 1804). SOA : 789 démarches sur internet avec n fiscale et le contribueble basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité gouv.fr et auprès de votre service des impôts. Bénéfice imposable au laux de 15% 31122007 σ 0 X. BORDEAUX Signature et qualité du déclarant W 0 CL OB 0 🖨 🖛 réduction d'impor-0 Müriers 2 00 œ Régime simplifié d'imposition Adresse du déclarant (quand celle ci est différente de l'adresse du desimataire) et/ou adresse du neige social si elle est différente du principal établissement: Si vous avez changé d'activité, cochez la case Activités exercées (souligner l'activité principale) : ĕ Editions 33700 site ACTIVITÉ I quinquies. Plus-values exémérées (xalues a grandeose da (ta)) O quinquee www.impots.gouv.fr escis as non improblet que pour sur MERIGNAC DEFICIT (report de la l'apre XO di 2038A oli 371 di 203B) et U Directeur X. ROSAN G.I.N. 2065 ventes 20 \_\_\_\_\_1E\_\_\_11042008 bote franche Corst art 44 ; subrei deposition 6) as credit dumped pour as consystem as Core mbles que pour partie Omires mputations revues 2008 alib n'ont pas

ticke <u>12</u>15 till anningsrede teat

charte

TENSAGE EIDE 1955 FEISTE VERNET 2001 EINE PRODUKTUREN BERURKER BERURKE BERURUNG BERURKE BESTEIL FEISTE FORMAG

# REMENTE DOTICS OR HOTE: IVIROT STERRILLES SOCIETES: ANNEXE ATA DECLARATION N. 2065

						<u> </u>		
						<u> </u>		
						<u> </u>		
				·				
						<u> </u>		
vises dans ics res 3 ct 6 Rembour scrients	allirs queses colon localantes fortalantes	ke representation, se deplacement Re deplacement Rembylar Sements Sements	de mession et l de mession et l fordementes	dectra lements emoltuscitts et indemnatics proprenent proprenent			SNGOUESCS aspects and not communately the second se	Trend to a service and
	hone desa la soció orodes	abons de ses fond ant des sommes v	ou suires rémund Moni	ofanance de tran		Hiř	Nompressons sobiic je esqualitė (et : 482) a čiamelli au OGI)):  SVRU : squales associde ;  SCA associate di alukė	
coiete a chaque		IÉTÉS	AINES SOC	S DE CERT	/IEMBRE	AUX N	G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	
		្រាស់ (មានក្រុម						
		(0)				9	S. Montani de revensa distribus (igibles 1. O June 1971) - Le strate (isin de la després de la 1. O June 1971 - Le strate de la després de l	and the same
		(b)					(Autobias par judias) pricinal lignes (3-3)	
		(0)						
					E S	es in	d portrain de pare vol directiment sol per persones interpos d portrain de pare vol directiment sol per persones interpos 4 Montan des distributions	
		(0)		ociete	ges dont la s	M av sot as	22. Montani (des destributions correspondent i (des transcrittons c be designe pas la (te) (babelicative) ( )	
		(a)	icharge .	k-aidnič s in diablistanci odes aires	société el Payoca pu du <b>servi</b> co		Montant global hrut des distributions correspondant aux mit dividendes, revenus et autres produits des ections et parts co- ps ables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.	
			LES.	(RTS SOCIA (Vair renvais pa	S ET PA RIBUÉS	DIST	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES. AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (voir renvois page 4)	
			Jontimu»)	exemplaires (co (o) k(de)	dicsuries	e rempli EBST 11 22007	Designation de l'entroptité (A) ne republic que les exemplaires (consolitation) (duit de labour de l'évalue (ESE ERSTIN (CONSOLIÇGE) (1192,003)	
The state of the s		To the state of th	100				TOTAL STATE OF THE PROPERTY OF	_,

AGREMENT DGTC5108111013

### IMPOT SURILLS SOCIETES ANNEXE A LA DEGLARATION N° 2065

D.G.) N=2065 Ter 2008

heather outeful
(indique: - ou selon le cas)
(indipue: outeful le sucetta la repondence au cas ce lo 2000)
(indipue: outeful le sucetta la repondence au cas ce lo 2000)
(indipue: outeful le cas certain de la cas ce lo 2000)
(indipue: outeful le cas certain de la cas W/LI resimit i reporter? i l'avverlure de l'exercice W/LI impute sur les PVI I de l'exercice W/LI resiste s'it cours de l'exercice l de 1400 de levant du trux de 80% qui d'Ose, je sont plus reportables quampatables pour les exercices ouverts à compter du 01301 2007. El traux de 135 ae depinque que pour les concres Comerci Metri. El cram de 2007. MVLT restant a reporte Résida fisal de certe société décemné comme a cile n'était pes mêmbre du groupe (report du féadat figurent sur le sableau il 2058 v. Etis) REMUNERATIONS ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (S) se cadre as i nouffisants oundre uniten du même modèle): (cr. 223 da Code général des impos)

Designation de l'entreprise ci Date de cidare da l'exercice Caracteristiques marque et puissance Pour les sociétés filiales, des gration, adresse du leu d'imposition et nº d'identification de la acciété mète z. 5 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME and dependent of the second SIRET DIVERS RÉGIME FISCAL CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) regires est cultur figurant page 11. NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS≣(en cas de gérance libre) Nom; qualité et adresse de la personne à l'aquelle la voiture est affectée DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (art. 219 I a fer et a guater du CGI) Taux de 15 % Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP) plus ou mons-values à Jong lerme imposables au taux-de 15% ingurant à l'actif de l'entreprise outdont celle-ci a assume les Si ce cadre, est insuffisant jourdre un état dumême Caractéristiques marque et pussance LE RÉGIME (art. 219 l a quinquies du CGI) SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION Taux de 8 %\* une les frais d'entretien u même modèle Proprietaire
(P)
ou non
propriétaire
(NP)

ann SAGE Experts-combtable ill anvier 2008 i Evit pripar government pagement month in the

	***************************************			l			ŀ	Г
	Créances :		Stoc		Inmobilisations :	Clause de réserve	Claus	<u> </u>
	(3) Part à plus d'un an : CR		(2) Part à moiss d'un an des CP	(2) P	(1) Dont droit au bail :	Renvols: (1) Doct	Reny	_
343 789	449 613	425 170	874 783 IA	CO	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		·	
				2	Écarts de conversion actif * (VI)	Écarts de c	de	
				S.	Primes de remboursement des obligations (V)	Primes de	Com régul	
				CW	Frais d'émission d'emprunts à étaler (TV)	Frais d'émi	ptes arisati	perts-co
290 616	395 992	353 909	749 901 CK	ū	TOTAL (III)		on	mptable
27 241	34 772		34 772 CI	CH	Charges constatées d'avance (3)*	Charges or		e janvi
24 510	56 640		56 640 CG	ÇŢ		Disponibilités	DIV	er 2004
			CE	8	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	Valeurs m	ERS	; Etat p
			cc	8	rsé	Capital sor	CR	réparat
4 998	6 655		6 655 CA	B2		Autres créances (3)	A. ÉANCI	
142 626	203 292	2 279	205 571 BY	BX.	Clients et comptes rattachés (3)*	Clients et	CTIF ( ES	omin o
		*	Bu	VBV	Avances et acomptes versés sur commandes	Avances e	CIRC	ath a
			BU	<b>E</b>		Marchandises	ULAN I	171 4 5 4
91 241	94 633	351 630	446 264 BS	BR	Produits intermédiaires et finis	1	T ST	
			BQ	## T	En cours de production de services		ocks	`_
			во	<u> </u>	En cours de production de biens	1		EΧ
		2	МВ	<b>E</b>	Matières premières, approvisonnements	Matières J		<u>EMF</u>
53 173	53 621	71 262	124 882 BK	<u> </u>	TOTAL (II)			LAII
2 344	2 648		2 648 BI	HE	Autres immobilisations financières*	,		RE /
		0	96	BF	17.4	Prêts		CC
		8	BE	BD	Autres titres immobilisés	Т.		)NS
77.00		C	вс	BB	Créances rattachées à des participations	<u> </u>	S FINAN	ERV
85	85	<	85 CV	5	Autres participations			ER!
		7	СТ	ા	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	1		PAF
		Υ	AY	<u> </u>	Avances et acomptes		_	R LE
		*	WA	· >	Immobilisations en cours	T	ACT MOBILI	DÉ
50 382	47 251	U 52 462	99 712 AU		Autres immobilisations corporelles		j <b>F</b>	<u>C</u>
		S	AS	≉	Installations techniques, materiel et outillage industriels	_	OB	<u>RAI</u>
		AQ	A	ΑP	1005		LISÉ	VT_
			AO	N.		Tetrains	*	
		3	Ak	<u>}</u>	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		0.0	
		AK	Α		Autres immobilisations incorporelles		ACMII IS	
			AI	Ĥ	Fonds commercial (1)	1	ATUM.	
362	3 637	AG 18 800	22 437 A	ĄĘ	Concessions, brevets et droits similaires		: INVAN	
		CQ	C	Ş I	Frais de développement *		POREL	
		AC	Α	₽	Frais d'établissement *		Fe.	
				<b>≯</b>	Capital souscrit non appelé (I)	Capital s	1	
Net 4	Net 3	Amortissements, provisions 2	Brust 1				]	
31122006	3 1 1 2 2 0 0 7 3 1 1							
léant 🔲			010[4]8]	0	3 7 7 9 6 1 0	.uméro SIRET*	Ţ <u>.</u>	_
<del>-</del> F	Durée de l'exercice précédent *	BORDEAUX	Armand Lalande 33300	nd L	Bât G2 , Ouai	Adresse de l'entreprise	> 5	
	- 1	7	12.	<u>}</u>	Désignation de l'entremise : LE FESTIN (CORSOLITÀNE)	ésionation de l'entrer	₽Ţ,	

(N

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code géneral des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAPLE DECLARANT SAGE Experts-comptables janvier 2006 ; Etat préparatoire RENVOIS **Provisions** DETTES (4) Autres fonds CAPITAUX PROPRES pour risques ргоргся 3 3  $\overline{\Theta}$  ${\mathfrak F}$ et charges Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an Dont réserve spéciale des plus-values à long terme \* Donat Écart de réévaluation incorporé au capital Produits constatés d'avance (4) Dettes sur immobilisations et comples rattachés Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) Autres emprunts obligataires Provisions pour risques Produit des émissions de titres participatifs Emprunts obligataires convertibles Provisions pour charges Provisions réglementées Subventions d'investissement RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Report à лоичеаи Réserves réglementées (3)\*

(Dont réserve spéciale des provision pour fluctuation des cours

Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat
d'ocuvres originales d'artistes vivants\* Réserve légale (3) Capital social ou individuel (1)\* (Dont verse : ......) Avances conditionnées Réserves statutaires ou contractuelles Ecarts de réévaluation (2) \* (dont écart d'équivalence Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... de conversion passif \* Réserve de réévaluation (1976) Écart de réévaluation libre Réserve spéciale de réévaluation (1959) Désignation de l'entreprise LE FESTIN (consolidé) EK TOTAL GÉNÉRAL (I à V) Ε 9 Ε TOTAL (IV) TOTAL (III) TOTAL (II) TOTAL (I) 3  $\overline{\phantom{a}}$ EF 31 0 51 E I EE ŒĐ ЭЭ ЕВ ٨d ΛQ na EA Z χd Π DS DR Z ę 8 S Ž Jα X Ŋ Ιď H BG DF ď DE ЭĠ DA Exercice N 449 260 109 188 180 88) 88 2 11 9 E 8 613 836 57B 273 469 442 777 466) 338 73 Exercice N-1 Néant (114 249 3 4 3 119 160 61 49 18 91 26 N N <u></u> 789 183 849 595 167 572 735 735 871 301 767) 338

ভ

Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

emant cette rubrique sont données dans la notice n'

ΗĐ

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des imposs).

Désignation de l'entreprise: AGREMENT DGI C5108.10013

ົພ

EXEMPLAIRE A CONSPANER PAR LE DÉCLARANT

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I N°2052 2008

24 81/	13/ 740	48		(IA - A + At - III + II - I)	VANI IMPOIS (I - II + III - IV + V - VI)	3 - RESULTAT COURANT AVANI IMPUIS (I - II + III - IV + V - VI)	ω -
		<u>}</u>		# . III W. W W			<u>'</u>   '
(839)	(912)	<u>ହ</u>			(V - VI)	- RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	2 -
839	914	GU	Total des charges financières (VI)		į		CHAI
		9		vilières de placement	ns de valeurs mol	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	RGES
		SS			change	Différences négatives de change	FINA
839	914	G R			lices (6)	Intérêts et charges assimilées (6)	NCIE
		8		et provisions*	( amortissements	Dotations financières aux amortissements et provisions*	RES
	2	Gg I	Total des produits financiers (V)	То			
:		<u>ક</u>		lières de placement	s de valeurs mobi	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	PRO
		<u>8</u>	:		change	Différences positives de change	ODUI
		<u>Ş</u>		iges	t transferts de cha	Reprises sur provisions et transferts de charges	TS F
		<u>ရ</u>			s assimilés (5)	Autres intérêts et produits assimilés (5)	INAN
		GK T		Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	rs mobilières et c	Produits des autres valeu	CIER
	2	_ ნ			rticipations (5)	Produits financiers de participations (5)	:S
		<u> </u>	(rv)		ice transféré*	Perte supportée ou bénéfice transféré*	opér og øs
		<u>ਦ</u>	(III)		c transférée*	Bénéfice attribué ou perte transférée*	ations mmun
25 656	138 852	င္ပ			(II - II) NOITA	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	l <del>-</del>
833 905	1 102 821	GF,	Total des charges d'exploitation (4) (II)	Total des			
24 138	40 552	GE	AZ	Autres charges (12) dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (report en AZ)	cotisations versée rt en AZ)	Autres charges (12) dont et professionnelles (repo	
2 735		9		aux provisions	Pour risques et charges : dotations aux provisions	Pour risques et c	
316 736	351 709	१		provisions *	Sur actif circulant: dotations aux provisions	XPLC	
		G G		dotations aux provisions		ATION	Cŀ
12 284	13 141	G <sub>A</sub>		dotations aux amortissements		ION	ARC
62 691	75 674	FZ				Charges sociales (10)	ES D
165 729	193 379	Fγ				Salaires et traitements*	'EXPI
7 968	6 022	Σ			nts assimilės*	Impôls, taxes et versements assimilés*	LOIT
341 633	460 630	₹		s).	externes (3) (6 bi	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	ΑΤΙΟ
		2		approvisionnements)*	ères premières et	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	N
	!	<u> </u>	ris droits de douane)*	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	ières et autres app	Achats de matières prem	
(100 009)	(38 286)	<u> </u>			handises)*	Variation de stock (marchandises)*	
		- FS		de douane)*	(y compris droits	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	
859 561	1 241 672	æ	Total des produits d'exploitation (2) (I)	Total de			
	N	Ğ				Autres produits (1) (11)	
260 292	319 471	Ę.	)	, transferts de charges* (9)	ents et provisions,	Reprises sur amortissements	PRO
157 899	133 764	ී			On	Subventions d'exploitation	DUIT
i		3			•	Production immobilisée*	S D'E
		₹				Production stockée*	XPLC
441 368	788 435	II.	FK	788 435	£]	Chiffres d'affaires nets*	DITA
159 464	294 667	Ŧ	FH	294 667	services* FG	Production vendue	rion
		77	FE		biens* FD		
281 904	493 769	ř.	FB	493 769	* FA	Ventes de marchandises	
i ,	Total		Exportations et livraisons intracommunautaires	France			
Exercice (N-1)			Exercice N				7
					THE PROPERTY	1	

SAGE Experts-comptables | Janvier 2008 : Etal préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4

RENVOIS CHARGES PRODUITS 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) Impôts sur les bénéfices Participation des salariés aux résultats de l'entreprise 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) designation de l'entreprise (13) (12) (10) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) <u>[6hіз)</u> 3 Ŧ 3 3  $\mathfrak{E}$ 3 Ξ EXCEPTIONNELLES EXCEPTIONNELS Э 3 Solde Solde Charges droits Redressement Urssaf Détail des produits et charges Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe): Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont transferts de charges Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) Dont Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont intérêts concernant les entreprises liées Dont produits concernant les entreprises liées Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) Dont Dont produits nets partiels sur opérations à long terme Charges exceptionnelles sur opérations en capital \* Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Reprises sur provisions et transferts de charges Produits exceptionnels sur opérations en capital \* Produits exceptionnels sur opérations de gestion chèques comptes remise produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) Crédit-bail immobilier chèques 2004 jamais clients 2006 auteurs 2006 E sur exercices antérieurs : FESTIN non TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) encaissés comptabilisées A6 (consolidé Total des charges exceptionnelles Total des produits exceptionnels obligatoires **e**n 2006 Ş Э Э 3 3  $\Xi$  $\mathbf{S}$ A4 ξĀ A2 A.I XH = Π H ÒН HP 91 ΥН OH ZH. HL Ŧ Ξ = HH HG чH ЭH dн ΥH ž ΗH 픙 Charges exceptionnelles Expreice μ 1 148 245 Z 40 96 37 N ũ w w φ w w W 410 735 405 548 906 454 981 053) 373 459 292 689 832 779 623 156 Produits antérieur Exercice N - 1 Néant 839 865 26 U) U) 021 010 019 119 301 311 247 731 019 750 962 750 37

~XEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARAMT

SAGE Experie-comptables janvier 2008 : Etat préparatoire

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ŗ
۲
4
ç
ĭ
٤

		Fi	NAN	AGE EX		compt	tables	janvi	er 2001			CORI	ORE	LLES		_		EXI	INC	ORP.	3	<u>. c</u>	ONS	SER'	_	PAI	_		CL.	Al	NT.			CORP			(Ne pas i	reporter l	le mustar	H des cer	1	ORP.	- ع
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	TOTAL IV 13		Autres immobilisés II	Autres participations 10	mise en équivalence	Ē 2	TOTAL III	Avances et acomptes NC	Immabilisations corporelles en cours MY		Matenet de bureau et informatique, mobilier	hoos.	Inst. gales, agencts, amé-	lostallations techniques, materiel et outil- lage industriels	Inst. gales, agencts et am. des constructions	Constructions Sur sol d'autrui IR	Sur sol propre IQ	Terrains	incorporelles TOTAL II	et de développement TOTAL I	CADRE B IMMOBILISATIONS		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III		Préts et autres immobilisations financières	Autres titres immobilisés	Autres participations	Participations évaluées par mise en équivalence		Avances et acomptes	Immobilisations corporelles en cours	Emballages récupérables et		Marchel de transport *	Installations generals, agencements, amenagements divers *	Installations techniques, matériel Dont et outillage industriels Composi	o Installations générales, agencements Dord et aménagements des constructions Compos	Sur sal d'autrui Dont Composants MI	Sur sol propre Dom Composants L9	Terrains	Autres postes d'immobilisations incorporelles	frais d'établissement et de développement	STORY OF THE PROPERTY OF THE P
ФК	Z.	2E	28	©X				ND	MZ	- S		MP	MM	**	МG	MD	MA	LX.	בע	Co	par virencen de poste	Dia	+ IV) @G	TOTAL IV IQ	T.	IP.	280	lence 8G	TOTAL III LN	LK	HT	L C	В	КУ	KV	sonts M3 KS	sunts M2 KP	KM	ح	KG	iles TOTAL II KD	TOTAL	0
7 825						020	7 825				7 825					1.00					burs exvice ou résultant d'une pole en équivalence ?	*	119 118	2 429	2 344		85		98 128			1.0	34 083	12 200	51 845						18 561		début de l'exercice
OL 124 882	NX 2 733	2	20	ØY 85	M7	271 56	99 712	NE	МA	WW	MT 35 668	MQ 12 200	MN 51 845	MK	H	ME	MB.	LY	LW 22 437	ĺ	It fin de l'exercice	Valeur brote des	он 13 588	LR 303	303	IR	A8	M8	9 409		<u> </u>	LF	LC 9 409	K2	KW	KT	KQ	KZ	X	KH	KE 3 876	98	TO CONTRACT A DISC OF THE CONTRACT OF THE CONT
ØM.	2Н	26	28	0Z	9W		23	N <sub>T</sub>	AR	X	ми	MR	MO	<b>A</b>	3	MŦ	MC	LZ	ıx	D7	Valeur d'origine des inunobi- lisations en fin d'exercice	R févalumina légale *, ou évaluation par sure en equivalence	I'W	LS	V	18	8W	81	LP	LM	L	LG	LD	LA	КX	KU	KR	KO	KL	2	K <del>T</del>	3	el virements de poste à poste

Formulaire obligatore (article 53 A du Code général des impôts)

(5 bis

### TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.I 2054 bis 2008

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissuments à inscrite respectivement aux colonnes I et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des fonts de fonts de fonts de fonts de coditions définées à l'article 228 his I du code géréral des imptis et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenue ex oustanyant des montants portées colonne I, ceux portés colonne 2.  (2) Porter dans cette colonne le supplément de doablon de l'exercice mux comptes d'anortissement (compte de résultat) consécutif à la ricévaluation.  (3) Cette colonne ne concente que les immobilisations réveluées comptes d'anortissement (compte de résultat) consécutif à la ricévaluation.  (4) Ce montant comprend :  (5) Le montant comprend :  (6) Le montant comprend :  (7) Le montant comptend :  (8) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  (8) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  (9) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  (9) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  (9) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  (9) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n' 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .  2 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
--

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DEJARANT

SAGE Experte-comptables junyler 2006 : État préparatoire

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

**AMORTISSEMENTS** 

D.G.I. N° 2055 2008

DRE DE   DEPOSITIONOS ANODITISANDES   Monant de smontanents   DePOSITIONOS ANODITISANDES   Monant de smontanents   DePOSITIONOS ANODITISANDES   Monant de smontanents   DePOSITIONOS   D	Nouse   MOUUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECH
ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES  (OU VENANT EN DIMINUTION ( OU VENANT	The module memorise contains an other de l'exercice   Des Amornissements   Technicol
S DE L'EXERCICE DES ANT EN DIMINUTION (   PI	Pick   Differential of durice   Pick   Pic
M DE L'ACTIIS SEN N DE L'ACTIIS SEN N DE L'ACTIIS SEN N DE L'ACTIIS SEN Diminusions afférications afférications de l'Actii de l'Actii de l'Actii N DOUR AMORT REPRISES REPRISES Calonae 5 Mode dégressif N Dotations de aux amon	AMORTISSEMENTS TECHN DE L'ACTIFS  EM    Cache   Cache
	TECHN

mnulaire obligatoire (article \$3 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT SAGE Experts-comptables janvier 2008 : Etat préparatoire (1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année Provisions pour dépréciation Provisions pour risques et charges Provisions réglementées `esignation de l'entreprise Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 \* Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 \* Provisions pow renouvellement des intrabilisations \*
Provisions pow gros entretien ct grandes révisions TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III) Autres provisions pour dépréciation (1)\* Sur stocks et immobilisations Provisions pour impôls (1) Provisions pour pensions et obliga-tions similaires Provisions pour perfes sur marchés Provisions pour garanties données aux chents Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) Provisions pour pertes de change Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour litiges Provisions pour hausse des prix (1)\* Autres provisions réglementées (1) Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) Dont majorations exceptionnelles de 30 % Amortissements dérogatoires scales sur congés à payer \* utres provisions pour risques et 2 Sil isions pour charges sociales et Nature des provisions équivalence en cours - titres mis en équivalence autres irramobilisa-tions financières (1) itres de participation corporciles montant TOTAL TOTAL TOTAL 8 E 5 ≡ = dépréciation FESTIN 70 7B 8 F3 9 97 02 ě 2 Œ Ş \$3 γŞ SR. ΕO ¥5 æ × 4 Ż £ ÷ 2 37 31  $\Box$ E ۲J D3 ΛÉ × 31 ä constitution exceptionnelles financières d'exploitation Montant au début de l'exercice n à la clóture (consolidé) de la provision 318 16 ۶ N N N 936 200 671 736 735 735 calculé selon Ξ æ Į Ş 2 69 97 70 20 **6**F 6В ٦V MS SS ΕP НS 5C ₹ Ê ŧ # 7) a Ϋ́ 10 ಪ ₹ X ≒ B 묫 OI VI AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2 règles prévues 351 351 351 351 709 709 709 630 79 à l'article υĸ 뉴 S 49 Ř 9 ឣ 77 23 80 ¥6 දී 8 EO ſS Z × ST Ð 42 7 4R # å â 3 D5 ō Ξ ক ŏ  $\overline{z}$ H 3.5 T B 39-1-5 <sup>e</sup>du C.G.I. DIMINUTIONS : Reprises de l'exercica 319 319 316 a, N N 471 736 471 735 735 736 an ΝN 449 S9 60 x6 Š H9 аŝ ХL Ę 5 \$ ž H. ö 7 ΥS กร SE -5A 4 W J Į Ð X E <u>8</u> Ш 7 Montant 1 fin de l'exercice 4 53 53 51 Néant N 909 909 279 630

dont la production est prévue

par l'article 38 fI de

NOTA: Les charges à payer l'annexe III au CGI.

<sup>:</sup> de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. ître mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer

AGREMENT DGI C5108.10013
Formulaire obligatoire (anticke 53 A du Code général des impôts).

ÉTAT DES ÉCHÉANÇES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

D.G.I N°2057 2008

Consecution		ŀ							_
A des participations		$\neg$	3	cinprum cinprum	(Z) Montant des divers				Emprunts
A det participations		556	3	280	257				
Distribution financières   Di				578					Produits constatés d'avance
Part				ļ				de titres empruntés	Dette représentative ou remis en garantie
U1				73		73			utres dettes (dont érations de pension
UI									Groupe et associés (2)
No.   No.									ettes sur immobili
No.   No.								<u> </u>	publiques A1
No.   No.									collectivités O
No.   No.				661		661			autres Ta
No.   No.				733	34	1			État et In
participations				799	30				écurité sociale et a
Descriptions   Desc				276	22	1		]	ersonnel et compt
participations				442	51	1			oumisseurs et con
Descriptions   Desc									mprunts et dettes
Descriptions   Description		556	3	717	7				de crédit (1)
Description								à 1 an maximum à l'origine	Emprunts et dettes auprès des
Deptions   Deption   Dep								3	utres emprunts of
									mprunts obligatai
Processor   Proc	A plus de 5an 4	au plus	A plus d'I an et 5 ans a		A I an au plus	-	Montant bru	ÉTAT DES DETTES	CADREB
Ut						VIF.		avances consentis aux associés (person	(2)
DECEMBRISHMENT   DECEMBRISH						æ	1		-
TOTAUX   VIP   V						Ð			9
ncières UI UN	2			2	1 :	4			-
UI		2		:		VS		statées d'avance	Charges cons
UI		3	31		313	× <sub>R</sub>		vers (dont créances relatives à des op e titres)	de pension de
Disations financières   DI						Ϋ́		sociés (2)	Groupe et ass
Pacitic   Profision pour dépréciation   Un   Un   Un   Un   Un   Un   Un						¥Į		Divers	
Distributions financières   DI						Ź		_	
Unclude   Uncl		2	w			æ			
UL   UM   UN   UN   UN   UN   UN   UN   UN						X		_	Efat et autres
UI						uz	:	iale et autres organismes sociaux	
articipations         UL         UM         UM         UN           UP         UP         UR         US         US           ncières         UT         2 648 UV         UV         UV           VA         2 711         2 711         UV           ision pour dépréciation répréciation finance (constituée * UV)         3 202 859         202 859						UY		comptes rattachés	_
Incidences         UL         UM         UM         UN						[2]	)	Provision pour dépréciation antérieurement constituée	Créance représent prétes ou remis o
uricipations         ur         uM         uM         uM         uM           up         ur		9			ន	Ϋ́		oes clients	Autres créan
UL UM UN UN US US UT 2 648 UV UW		<u>i-</u>				<u></u>		eux ou litigieux	Clients doute
UL UM		Ę₩.	ı	동 <sup>'</sup>	- 1	=		obilisations financières	
υL		Sn		덫		₽ U			Prêts (1) (2)
		٤	ŧ	Ş		υL		ttachées à des participations	
ÉTAT DE	A plus d'un an 3	-	A 1 an au plus 2		Moetant brut		ii s	ETAT DES CRÉANG	CADRE A
								·	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

**6** 

#### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A 2008

	ХO	134 909	ž		vant (ligne XO)	en a	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	BÉNÉFICE (ligne	RÉSULTAT FISCAL	RÉSU
	ΧĽ						Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)	s sur les résultats de l'o	s anténeus imputés	zéfici
			12				eprises à l'IS)	Pésicii de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	it de l'exercice rej	) dife
	Į,			ns I)	déficit (II moins I)		remination .	n anapaisanan aca aca	roulmt ifocat a sui	}
		134 909	×	ins II)	bénéfice (I moins II)		icits remortables .	Résultat fieral avant imputation des déficits recordables :	ésultat fisral avar	<sub>23</sub>
	ΗX	II TVLOL						FISCAL	III. RÉSULTAT	
	ХС		[3F]	(entreprises à	en arrière du déficit	epxin	Décluctions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont crémet dégagée par le repon en arrêre du définir (ensepsses à ITS)	etailler sur feuillet sép	tions diverses à de	Décluc
	\$						Écans de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'15)	rs liquidatives sur OI	Écans de valeu	
		ФУ	urbaine 1 H (abbs.t)	Zone franche urbaine (at. 4) coier (a +i daiss).)		9 <u>7</u>	Zoxe leantle Corse (art. iii diecies)	Sociétés investissements Immobiliers coréus (ant. 2000)	et ex	)
		16	viction (6	Pèle de competitivité (un. 11 underles)	J.	15	Jeunes entreprises innovan (art. (4 nexistà)	rices ear Correc Li	en verient de la Corse (ar. 206 senies)	
	퍾	. 13	éesen Cons 17 Aì	Enreprises créées en Corse fant 208 queder Al	,e	12	Entreprises nouvelles 41 sentes	ks-Okopie Roalies (Lugaie) K.9	S y io demonios a dificulto i liaptie	desure neitati
	ă							mortissement*	Majoration d'amonissement	
	77			lre-mer⁴.	llectivités d'Out	es co	ments réal	orisée au titre des inv	Déduction auto	
	×		osable.	restant imp	quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations	g &	liales ( quote-par	ciétés mères et des filiales * s actions et parts d'intérêts :	Régime des sociétés mères Produit net des actions et p	
	<b>W</b> 7			érée*	position est diff	1 1	Fraction des plus-values nettes à coun terme de l'exercice dont l'imposition est différée'	lus-values nettes à co	Fraction des pi	•
	¥					EI S	imputées sur les déficits antérieurs	- <u>5</u>		isnes d alien धौरी
7	¥4		,	aniérieures	s a long terme :	nette	imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	1	long terme	l'impo et Imp férées
	4	31-12-2007)	pter du	vents à com	es exercices ou	our l	imposées au taux de 16,5 % (pour les exercices ouvens à compter du 31-12-2007)	<b>~</b>	E Sallate	sition ositio
	¥	01-2007)	n le 01-	жиень акти	· les exercices o	Pog	imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouvens avant le 01-01-2007)	-	Phiese	пк
	₩.	pôt sur le revenu)	s à l'im	es soumise	our les entrepris	옷	imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le	( — io		
	<b>*</b>	au 2058-B, cadre III)	(cf. table	s de l'exercice	ésultats comptables	D.	Provisions et changes à payer non déductibles, antérieurement uxées, et rémiégrées dans les résultats compables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	er non déductibles, antéri	ions et changes à paye	Provis
	4				14	G.I.I	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	eries subies par une	e-part dans les po	Omo
	3	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	OMP'E	PERTE C				SNC	II. DÉDUCTIONS	
134 909	5	TOTAL								
			8W	Queste-part du 5 % des plus-values à mux 2600	Quote-F					
2	#Q		SW	Zones d'entreprises" (activité exonérée)	Zones (activio		Intérits excédentaires (art. 39-1-3ª et 212 du C.G.L.)	dont:	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	Réin détail
	×						sur OPCVM• (entreprises à l'IS)	de valeurs liquidatives sur O	Écarts de valeu	
	<b>평</b> :	Plus-values soumises au régime des fusions	s au ré	ies soumise	- Plus-valu		cours d'exercices antérieurs*	cours d'exercices antérieurs*	1130	Régent Par Impose
		-01-200/)	To a m	Physical parties are a court terms	f les exercices o	pou	Moins-values nettes a long terme relevant ou taux a 0 %, (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)	nettes a long terme r	MOINS-VAIUUS	
	<u> </u>	pôt sur le revenu)	s à l'im	ses soumise	% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le	3°	Moins-values noties à long terme relevant du taux à 15 %, (16	nettes à long terme i	Moins-values	COSTITUTE ES ET (THÉRÉM
7				53	Résultats bénéficiaires visés à l'anticle 200 B de CGI	3 5		on OTE WIL	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ru un GTE	Quo
37 981	<b>%</b>				ce 2032)	noti	Impôt sur les sociétés et IFA acquittée en 2005 (cf. page 9 de la notice 2032)	ociétés et IFA acquitt	Impôt sur les se	
22	<u>*</u>						Amendes et pénalités (nature : .CO.nt.r.a.vent.ion	nalités (nature : "Co.	Amendes et pé	
1	4				cadre III)*	8-B,	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	harges à payer non	Provisions et c	
6	<b>W</b> G					\$	l'axe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'18)	itures particulières d	Taxe sur les vo	
- T	*			·	•	C.G.I.	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'an. 39-4 du C.G.I.	et dépenses somptu	Autres charges	non a du ré
<del> </del>	碧			ductibles	ements non déc	ortiss	Amortissements excédentaires (art. 394 du C.C.I.) et autres amortissements non déductibles	s excéclentaires (art.	Amortissement	
0	#			ous)	er ligne ci-desso	port	Avantages personnels non déductibles * (sauf amontssements à porter ligne ci-dessous)	sonnels non déductib	Avantages pers	
3	₩.	à réintégrer :		uctible.	moins part déductible*		de son conjoint	_	(entreprises a)	
В	*						de l'exploitant ou des associés		Rémunération du travail	
N 96 906	N.	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	OMPT	IÉNÉFICE C	В			HONS	RÉINTÉGRATIONS	<u> </u>
Exercise N, closic:	<del>                                     </del>	Néant 🗆					[IN (consolidé)	eprise LE FESTIN	Signation de l'entreprise :	ir.
Promotes NI place for	1	_								7

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032.



#### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

						Charges à payer			2000	avve : Edit ;	Provisions pour dépréciation *					9 9		Pro Pro Pro	Pro Pro Pro	Pro	Pro Pro Pro	Pro Pro Pro	Pro Pro	Pro	Pro Pro Pro	Pro
à reporter au tableau 2058-A :	TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)										préciation *	préciation *	préciation *	préciation *	ques et charges * préciation *	congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles es placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al. 2 du CGI*  ques et charges *  préciation *	(à détailler sur feuiller séparé) Indermités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Je bis Al. 2 du CGI* rovisions pour risques et charges * rovisions pour dépréciation *	PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE  (à détailler sur feuillet séparé)  (demnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles sur les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI*  visions pour risques et charges *  visions pour dépréciation *	ble correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placée.  l'article 39-1. 1º bis Al. 1º du CGI, dotations de l'exercice  S ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE (à détailler sur feuilles séparé)  congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles es placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al. 2 du CGI*  ques et charges *  préciation *	INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES  Montant déductible correspondant aux drois acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>et</sup> du CGI, dotations de l'exercice  PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (à détailler sur feuillet séparé)  Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI*  Ovisions pour risques et charges *  8X  Ovisions pour dépréciation *	S POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL ble correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placée. l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice  IS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE  (à détailler sur feuillet séparé)  congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles es placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI*  ques et charges *  préciation *	Total des déficits restant à reporter    INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL   Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al. 1º du CGI, dotations de l'exercice    PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE (à détailler sur feuillet séparé)   Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al. 2 du CGI*  Provisions pour risques et charges *	stant à reporter  IS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL bile correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placée.  IS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE  (à détailler sur feuillet séparé)  congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles es placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI*  ques et charges *	stant à reporter  IS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL ible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placée le l'article 39-1. 1º bis Al, 1º du COI, dotations de l'exercice  (à détailler sur feuillet séparé)  congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles res placées sous le régime de l'article 39-1. 1º bis Al, 2 du COI*  ques et charges *	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)  Déficits impurés  Déficits reportables  POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL  Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du COI, dotations de l'exercice  (a détailler sur feuillet séparé)  Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI*  Provisions pour risques et charges *  Provisions pour dépréciation *	porter au titre de l'exercice précédent (1)  stant à reporter  S POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCAL bible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placée.  L'article 39-1. 1° bis Al. 1° du COI, dotations de l'exercice  S ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIE  (à détailler sur feuillet séparé)  congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles es placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du COI*  ques et charges *
ſ	NA	98	46	9M	9K		9H	9F	1	97	9	98	93 82	9 8 8	98 82 83	9B 8Z 8X ZV	9 8 8 8 2	99 82 83 27 DE	99 82 83 Z7 DE	TE DE S	TE DE SOR			TE DE SOR		
İ		-					广	.,			_	<u> </u>	3   8   2		5	3   B   X   X   Y			B Z X V Doll III	RRES	B C X V C RES	B Z X V V Doub	B C X V Dob REG	B C X V V RES RES	B B C X V Dog RES	
₩1																	Dotations de l'exercice	PÔT stions de l'exercice	PÔT sions de l'exercice	PÔT  uions de l'exercice	PÓT stions de l'exercice	PÓT  pót  pót	PÓT  uions de l'exercice	PÓT  Bions de l'exercice	PÓT  Bions de l'exercice	PÓT  sions de l'exercice
Ī	Ϋ́O	1.6	9R	9N	T6		9J	96	9E	_	]	%	9C 9A	90 9A 87	9C 9A 87	9C 9A ZW			┥ ┝ <del>┈┝┈┥┈</del> ┥ ┝ <del>╩</del> ┤ │ ┝ <del>╩</del> ┤	┥ <del>┣═┋</del> ┩┈┪╸┣╩╢╴┃ ┣═╣╸╽		┩ ┡ <del>┈╏┈┩┈</del> ┥ ╞╩┦ ┃ ┡╩┦ <u>┕╱┤</u> ╩╽	4 <del>                                     </del>	4 <del>                                    </del>		
																	Roprises	Roprises	Roprises	Roprises	Reprises	Reprises	Roprises	Reprises	Reprises	Roprises
4																	Reprises sur l'exercice	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe	s sur l'exe
																	rcice	rcice	30 941	30 941	30 941	30 941	30 946	30 941	30 94	30 94 30 94

### CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant de la réintegration ou de la déduction
LI	Montant au début de l'exercice
	Imputations
	Montant net à la fin de l'exercice

du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I N'2058-C 2008

- Filiales et partie	- Taux d'intérêt le	- Effectif moyen		Selon le cas, intégré, 3 si s	RÉGIA		E		•	'ERS	<u> </u>	- Montant de la T.V.A. collectée	IM	PÓXES - Autres impôts, ta	- Taxe professionnelle*	DÉT.	AIL I	ES P S ACH EXT	OSTE LATS I LERN	ES ET CH		s .	ENGA	AGEM	- Engagements de crédit-bail mobilier	REN	(1) Ce cadre est destiné :				TATI Dividendes		Affectations aux réserves		Τ	ORIG les réserves (à détailler)	-	Résultat de l'exerc	Report à nouveau	TABLEAU D'AFFECT
a la disposition de la societe.  La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tablicau 2059-G)  Filiales et participations: doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises	Effectif moyen du personnel (dont : apprentis :	numéro de centre de gestion agréé*	éfice consolidé, 2 si bénéfice		d'ensemble. ID		Societé : résultat comme si elle	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lo le régime simplifié d'imposition *	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2007)*	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	.V.A. collectée	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n' 2052	Autres impôts, taxes et versements assimilés (doot taxe intérieure sur les produits pétroliers	clle*	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		- Réfrocessions d'honoraires, commissions et courtages	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	ur à l'entreprise	es locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		Effets portés à l'escompte et non échus	Engagements de crédit-bail immobilier	ler ( précisez le grix de revient des biens pris		Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sonu II ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		J		- Autres réserves	éserves - Réserve légale		Sous-total (à reporter dans			Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT
nn. 10 au C.G.I. (tablicau 2059-G) Si absente présente déclaration Si présens		handicapés: Y	XP	JG Indiguer 1 pour Si Se	Plus-values à 16.5% (2) JP	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 16,5% (2) JM	Plus-values à 15% JK	d'impôt lors de la première option pour	souscrite au titre des salaires  OB	Pexercice au titre des biens et	М	la ligne FX du tableau n° 2052 YX	) 9z	mA	ligne FW du tableau n° 2052 ZJ	ST	Y	ms) SS	Y	Js	Y	У	У	) ( )	1	sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'e mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non								ans la colonne de droite)			est établie	ni pour lequel la déclaration est établie	
Element Derricipations, cocher 0 de filiales et participations, cocher 1	XZ	7		N SIRET de JJ   la société mère JJ	Imputations	Plus-values à 0% (1)	Imputations	Plus-values à 0% (3)	S	B 188 347	Z 45 824	Y 50 790	x 6 022	2 567	W 3 455	J 460 630	90 600	VY	s 60 963	Yu	XQ 15 052	YT 294 013	YS	YR	QΛ	Exercice N:	rs de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.	тотац і дн	ZG	ZF	ZE	ZD	ZB	TOTAL I OF	ØE			ØD.	ec.	(Entreprises soumises a l'impôt sur les sociétés) (1)
ZR O	%				JF .	) JO	JC	) JL (					7 96B	4 633	3 335	341 633	68 814		49 220		13 894	209 706				Exercice N-1:	ont l'objet de la déclaration. dente affectation.	(88 466)	(88 466)	· ·				(88 466)				26 301	(114 767)	

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI covées imposables à l'impôt sur les sociétés refévent du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI covées imposables à l'impôt sur les sociétés refévent du taux de 16,5% (art. 2191a du CGI).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notiée n' 2032 (et dans la notiée n' 2032 (et dans la notiée n' 2032).

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I. N° 2059-A 200

τ, –	II - Autres éléments	I - Immobilisations*	Nature		ៃ Immobilisations*	Signal Co
	8 8 5 8 5 8		3	<b>8</b> E	<u> </u>	Pratio
(A)		Regains séciduelle de la provision spéciale de sécalitation afférente	date d'acquisilion des éléments rédés (report de la colonne (I)) (I)	- DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES		Orientative collegious cartic 53 A  Orientative collegious cartic 53 A  Désignation de l'entreprise : LE FESTIN (consol:  A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE
so controlling 20 december -	éments cédés  ssements inrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés  ssements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges  ibles par une disposition légale  ssements non praitiqués en comptabilité et correspondant à la  ion fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966,  (1975, effectivement utilisée  its nets de concession de licences d'exploitation de brevets  partie de l'acti immollisé et n'ayant pas été acquis à titre  interprétation des ittres relevant du régime des plus ou  ons pour dépréciation des ittres relevant du régime des plus ou  sait l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation  es relevant du régime des plus ou moins-values à long terme  (détail à donner sur une note annexe)*	The report of the state of the	Valour résiduelle freport de la colonne (5)	PLUS-VALUES ET N	is cédés* Valeur d'origine	22 II I I
9.	pportant aux élérés mais exclus des mais exclus des mais exclus de moirespoinne par les loi d'exploitation aut d'exploitation aut du régime cours de povisions pour de moires-values à le cours de xe)*	Ada additional light in the state of the sta	Prix de vente. 4	IONS-VALUES I	8.	(consolidé)
20,781,787	5753.56 554754 787/SHIP	<del></del>	Montant global de la plus-ralue ou de la moins-value	RÉAUSÉES	Valeur neue réévaluée*	
ĊΩ			Coun terme @	Qualification fiscale	Amortisservents pratiqués en franchige d'impôt	
			16,5 % (1)	Ĉ.	Amortisements*	
(B)			Long terme O 15 % ou 16 %			
			0% (2)	réalisées	Valeur résiduelle	Néant 🔲

SAGE Experix-complables (anvier 2008 : Etal préparatoire

<sup>(1)</sup> uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007 (2) ou 8 % pour les exercices ouverts ouverts avant le 01-01-2007 Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

exercices antérieurs Plus-values réalisées Désignation de l'entreprise : lus-values réalisées au cours de l'exercice Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. Origine des plus-values et date des fusions ou des apports A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B) (à préciser) au titre de : I ter et I quater du CGI) Sur 10 ans ou sur une durée sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) sur 3 ans (entreprises à ITR) differente (art. 39 quaterdecies Imposition répartie sur 3 ans au titre de sur 10 ans Imposition répartie Origine LE FESTIN (consolidé) (E) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT TOTAL 2 TOTAL 1 TOTAL N-9 X - 8 Z - 7 7-6 7.5 Z - 4 Z 3 Z - 2 z Z -> z Montant net des plus-values réalisées à l'origine Montant net des plus-values réalisées à l'origine Montant net des plus-values réalisées\* Montant anté-rieurement réintégre Montant anté-ricurement réintégré antérieurement réintégré Montant Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (loutes sociétés) Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant compris dans le résultat de l'exercice Montant restant à réintégrer Montant restant à réintégrer Néant Montani restani à reintegrer \_\_\_\_

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experte-comptables (anvier 2008 : Etat préparatoire

(<del>1</del>)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

I - SUIVI DES MOI	D Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés D Entreprises soumises à l'impôt sur le nevenu  O Entreprises soumises à l'impôt sur le nevenu	resignation de l'entreprise : LE FESTIN (consolidé)	
- SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU	Rappel de la pilus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .  Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non coiées exclus du régime du long terme (art. 219 l a sozies-0 bis du CGI) ① *.  Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 l a sozies -0 du CGI) ① *.  (art. 219 l a sozies -0 du CGI) ① *.	ESTIN (consolidé) Néant	
I		$\Box$	

#### EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Moins-values nettes Origine ⊖ N - 10 7. 00 ₹.7 2·2 Z. N - 9 2 X - 3 , Z z Moins-values à 16% 0 Imputations our les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % QUMISES IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS Solde des moins-values à 16%

	SAGE	Expen		restant à déduire à la clièture du		٠		eratoire	<u></u>	Moins-v			
		_			- 3		Moins-values nettes à N-3	_		Moins-values nettes	9	Origina	
- <del>-</del> -	Z.	. s	N . 7	. v.	 Z		<u>ب</u> س	Z - 2	-	z		·	
:					:						2	À 19 % ou à 15%	
											9	(B) X 8 X	Moins-values
											€	À 19 % ou 15 % Impatables sur le résultat de l'exercice (article 219 l a quelor, saccies du Celff	
											9	Å 15% ou à 16,5% (2)	Imputations sur les p
											•	À 6% (1)	imputations sur les plus-values à long terme
											9	Imputations sur le résultat de l'exercice	
											€	moins-values a reporter col.: ②・④・⑤・⑦	•

<sup>(1)</sup> Uniquement en cas d'exercice ouvert entre le 01/01/2006 et le 31/12/2006, en ess d'exercice ouvert à compter du 01/01/2007, ces colonnes n'ont pas à être servies.
(2) Uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI votées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI).

\* Des explications concernant octre rubrique sont données dans in notice n' 2032

#### RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

D.G.1 N°2059-D 2008

) (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

	(1)	Ę	(1) (berseitter alleigere sommers a i imbot an ier sometes segentiem)	a I me todini re	Societado Seguerizant)	
Désignation de l'entreprise :	LE FESTIN (consolidé	sol	đé)			
I SITUATION DU	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EX	<u> </u>	ENREGISTREMEN	T DE LA RÉS	ERVE SPÉCIALE	POUR L'EXERCICE N
			Soua	-comptes de la ré	Sous-comples de la réserve spéciale des plus-yalues à long	us-values à long tenne
e ve ii			laxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 8 %
Montant de la réserve spéciale  à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	at (N-1)	۷				
_	- l'exemice	10				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées  Rair cours de l'exercice		=				
	TOTAL (lignes 9 à 11)	12				
	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13				
i di cacili cing obci ca	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14				
	TOTAL (lignes 13 et 14)	15				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 12 - ligne 15)	16				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 8°,	SNC	POUR FLUCTUATI	ON DES COU	JRS * (5°, 6°, 7° a	7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)
	réserve figurant au bilan des	an de		montants prélevés sur la réseve	ır la réseve	montant de la réserve
à l'ouverture de l'exercice	sociales absorbers au cours de l'année	Ö	á complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt	pa-
ntolr		l				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

#### **(3**)

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

D.G.I N°2059-E 2008

et clos le :	
En nombre de mois 12  B2 493  A5 294  B5 392  C1 38  C2 (38  C3 392  C4 445  C7 4462  D1 462	Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
En nombre de mois 1 2  B2 493 A5 294 B5 388 B7 133 B8 233 B8 333	* voir notice au verso
En nombre de mois 1 2  B2 493 A5 294 B5 388 B7 133 B8 232 C1 38 C3 3922 C1 38 C3 3445 C6 15 C7 40 C8 262	TOTAL A - TOTAL
En nombre de mois 1 2  B2 493 A5 294 B5 388 C1 133 B8 C2 38 C2 (38 C3 245 C5 445 C6 15 C7 40 C9 462	III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE
En nombre de mois 12  B2 493 A5 294 B5 294 B6 38 B7 133 B8 292 C1 38 C3 3922 C1 38 C3 445 C6 15 C7 40 C8 40	TOTAL
Durée en nombre de mois   1 2	"raction des dotations aux amortissements affétents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle".
B2 493 A5 294 B5 B6 B6 B8 B7 133 B8 OTAL A I5 922 S (1) C1 C3 C2 (38 C3 Sionnelle C6 15	Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe untérieure de consommation sur les produits péroliers
Durée en nombre de mois   1 2	Autres charges
R   R   R   R   R   R   R   R   R   R	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée
R7   133   R8     12	Fraction des loyers à l'exception de ceux affèrents à des insnobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle
Durée en nombre de mois   1 2   493   493   493   493   494   495   49	ı
Durée en nombre de mois   1 2   493     A5	Variation de stock (matières premières, approvisionnements)
Durée en nombre de mois   1 2   493   493   45   294   85   86   133   88   133   88   15   922   E TIERS (1)   C1   C2   (38	
Durée en nombre de mois   1 2     493     493     494     495     49	
Durée en nombre de mois   1 2     2	Achats de marchandises (droits de douanes compris)
Durée en nombre de mois   1 2     493     493     494     495     49	II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)
B2   493   A5   A7   294   B6   B7   133   B8   133	TOTAL
1 2 493 294 133	Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée
493 294 294	Autres produits
493	Subventions d'exploitation perçues
493	Production immobilisée
493	Production stockée
493	Production vendue - Services
12	Production vendue - Biens
P	Ventes de marchandises
سر	I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE
olidé) Néant □*	Désignation de l'entreprise : LE FESTIN (consolidé)

immobilisée déclarée ligne B6, ponées en ligne K8.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) N° de dépôt

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

D.G.1 N°2059-F 2008

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3	
Néant □ *	

il convient de numéroter chaque tableau	plusieurs tableaux supolémentaires. Dans ce cas.	de l'imprimé utiliser un ou plu	ciés excède le nombre de lignes de l'i	1) Lorsque le nombre d'assor
	Pays	Commune	Code Postal	Code
			Voie	Adresse: N'
	Commune Pays		N° Département	' 'ssance: Date[
Nb de parts ou actions	% de détention			Nom marital
	Prénom(s)		Nom patronymique	Titre (2)
	Pays	Commune	Code Postal	Code
		]	Voie	Adresse: N'
	Commune Pays		N° Departement	Naissance: Date
Nb de parts ou actions	% de détention			Nom marital
	Prénom(s)		Nom patronymique	Titre (2)
		PHYSIQUES:	II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :	II - CAPITAL DÉTEN
	Pays	Commune	Code Postal	Code
			Voie [	Adresse: N° [
Nb de parts ou actions	% de détention		ablie en France)	N' SIREN (si société établie en France)
		Dénomination		ne juridique
	Pays	Commune	Code Postal	Code
			Voie [	Adresse: N°
Nb de parts ou actions	% de détention		tablie en France)	N' SIREN (si société établie en France)
		Dénomination [		Forme juridique
	Pays	Commune	Code Postal	Code
			Voie [	Adresse: N.
Nb de parts ou actions	% de détention		tablie en France)	N° SIREN (si société établie en France)
		Dénomination [		Forme juridique
	Pays	Соттиле	Code Postal	Code
			Voie [	Adresse: N'
Nb de parts ou actions	% de détention		tablie en France)	N° SIREN (si société établie en France)
		Dénomination		Forme juridique
		WORALES:	CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :	CAPITAL DÉTEN
tions correspondantes P4 o	o Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	de l'entreprise P2	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	Nombre total d'associés o
tions correspondantes P3 o	o Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	e l'entreprise P1	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	Nombre total d'associés o
	BORDEAUX	VILLE [	33300	CODE POSTAL 3
		ande	Bât.G2 .Quai Armand Lalande	ADRESSE (voie)
		LE FESTIN (consolidé)		DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
107300048	N' SIRET 3 7 7 9 6 1 0 7 3		31122007	EXERCICE CLOS LE

en hauf et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(?) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiseile.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n 2032.

AGREMENT DGI C5108.10013	C5108.10013		1
Formulaire obligatoire (art. 38 de l'agn. III au C.G.L.)	Ĕ ( <b>8</b> )	FILIALES ET PARTICIPATIONS	D.G.I N°2059-G 2008
N° de dépôt		(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)	it (1) Néant 🗆 *
EXERCICE CLOS LE	E 31122007	N' SIRET 3 7	7 9 6 1 0 7 3 0 0 0 4 8
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	É L'ENTREPRISE	LE FESTIN (consolidé)	
ADRESSE (voie)	~	.Quai Armand Lalande	
NOMBRE TOTAL I	NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		X
Forme juridique		Dénomination	
N' SIREN (si société établic en France)	établic en France)		% de détention
Adresse:	N,	Voit	
	Code Postal	Соппине	Pays
Forme juridique		Dénomination .	
REN (si société établie en France)	établie en France)	***	% de détention
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
l (si société	établie en France)		% de détention
	Code Postal	Сотпиле	Pays (
Forme juridique		Dénomination	
N' SIREN (si société établie en France)	établie en France)		% de détention
Adresse:	X.	Voie	
	Code Postal	Сопипине	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N' SIREN (si société établic en France)	stablic on France)		% de détention
- ( · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	N' Code Postal	Voie Сотяше	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N' SIRÊN (si société établie en France)	stablie en France)		% de détention
Adresse:	N. [	Voic	
	Code Postal	Сотпине	Pays
Forme juridique		Denomination	
N' SIREN (si société établie en France)	(tablie en France)		% de détention
Adresse :	]   	Voic	
	Code Postal	Сотпилс	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N' SIREN (si société établie en France)	tablie en France)		% de détention
Adresse:		Voic	
	Code Postal	Соппше	Pays

<sup>1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprinté, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en hout et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

#### LE FESTIN (consolidé)

# SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2/2007 (Euros)

page 1

Période du 01/01/2007 au 31/12/2007

Résulus Net Comptable Résulus net Comptable		exceptionnel	provisions	<ul> <li>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</li> <li>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</li> </ul>	+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels	+ Produits exceptionnels sur opérations en capital	+ Produits exceptionable sur opérations de destion		Charges nettes sur cessions	- Différences négatives de change	- Intérêts et charges assimilées	- Dotations financières aux amortissements et provisions	+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	+ Reprises sur provisions financières	+ Autres intérêts et produits assimilés	+ Produits des autres valeurs mobilières et créances	+ Produits financiers de participations	- Perte supportée (quote part sur opérations en commun) - Perte supportée (quote part sur opérations en commun) - Perte supportée (quote part sur opérations en commun)	cnime d'arraires		- Autres charges de gestion courante	+ Autres produits de gestion œurante	- Dotations aux provisions sour risques et charges	- Dotations aux provisions sur immobilisations	- Dotations aux amortissements sur immobilisations	<u>a</u>	Excessed by a figure of the state of the sta	- Unarges sociales	- Salaires et traitements	- Impôts, taxes et versements assimilés	+ Subventions d'exploitation	Valeur ejoutée / chime d'affaires	unarges externies Valeur aloutée produite	Supposed and a firm and a firm	1.5	Taux de marge brute sur production	- Sous dallance directe  - Sous dallance directe	approvisionnements consommés	Production de l'exercice	isée	+ Production stackée		Marge commerciale (1)	k de marchandises	- Cout direct d'achat		机转换 计可分数分子 医二甲状腺 医甲基甲酰胺 医视觉性眼神经神经 医阴腔性腹腔
96 906 12,29 %	37 981	-3,053		3 459 3 373	! :	3 623	:	17 50 %	137 040		914						N		77,07.76	138 852	40 552	2	33 i 708	351 700	13 141	319 471	28.51%	187-166	193 379	6 022	133 764	46,43%	366.092	160 630	826722	100,00 %	294 667		294 667	:	294 667	107,75 %	532 055	-38 286	493 703	403 760	12 mois)
5,96%	3 247	4731		1019	· •		5 750	5.62 %	24 817		839								5,07 %		24 138	ω	2735	316 736	12 284	260 292	27.47%	120 70	165 729	7 968	157 899			ers ive			159.464		294 667 159 464		159 464			-100 009	201 301	781 004	(10 mois)
C00 07		-7 784		2 440 3 373	)	3 623	-5 594	I	113 193		75						2			113 196	16414	<u>.</u>	2735	34 073	857	59 179	LY.	103 527	27 650	-1 946	-24 135	2011	166 348	118 007	285 345	F.	135.203		135 203		135 203		150 142	61 723		210 121	(12/12)
268,45	Z.	-164,52		Z 29.45		Nis.	-97.28	20,00	265 83		8,94						¥.S			441, 21			£ 5		6,98	22,74	- 177	20,7					83.28	3	52.71		B4.79		84.79		84,79		39, 31		Ģ	1	-

# LE FESTIN (consolidé) RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Periode du: 01/01/2007, au 31/12/2007

Présenté en Euros

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes  Durée de l'exercice	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois	31/12/2003 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
<ul> <li>a) Capital social</li> <li>b) Nombre d'actions émises</li> <li>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</li> </ul>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	788 435	441 368	383 405	360 243	
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions c ) Impôt sur les bénéfices d ) Rándfica amortissements d ) Rándfica amortissements	180 266 37 981	101 010 3 247	176 877	-15 340	
& provisions	142 285	97 763	176 877	-15 340	<del></del>
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions f) Montants des bénéfices distribués g ) Participation des satariés	96 906	26 301	-47 137	-67 630	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements     & provisions     b ) Bénéfice après impôt, amortissements					
∠ provisions c ) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					*******
a) Nombre de salariés b) Montant de la masse salariale	7 193 379	165 729	152 337	175 480	
e ) montant des sontines versees au titre des evantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	75 674	62 691	59 967	64 590	

#### Observations complémentaires